COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2018

La séance ouvre à 20h00.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

- 1 Adoption du rapport de la CLECT : L'évaluation de ces transferts a été examinée lors de la séance de la CLETC du 17 septembre 2018. Au cours de cette réunion, le Président de la commission a présenté le projet de rapport d'évaluation des charges transférées, qui a été débattu et approuvé par la commission à l'unanimité des membres présents. ADOPTE A L'UNANIMITE
- 2 **Demande de subvention à Hérault Energies** : Le Maire présente un projet de remplacement des menuiseries pour l'ensemble épicerie, bibliothèque crêperie route des graves. Ces travaux permettraient de faire rapidement des économies d'énergies. Afin de rendre ces travaux possibles, il propose de faire une demande de subvention auprès d'Hérault Energies. Le Maire précise que le montant des travaux s'élèverait à 5679.20€ HT. **ADOPTE A L'UNANIMITE**
- 3 Signature de la convention d'autorisation de passage sur le site Tras Castel : Le Maire présente la convention que la commune doit signer avec la communauté de communes concernant une autorisation temporaire de passage sur le site d'escalade de TRACASTEL.

Il précise que le conseil municipal doit lui donner son autorisation pour signer la convention. **ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **4 Signature du PV de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement :** Le Maire présente le procèsverbal de mise à disposition des biens mobilier et immobiliers que la commune doit signer avec la communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence assainissement. Il précise que le conseil municipal doit lui donner son autorisation pour signer le procès-verbal. **ADOPTE A L'UNANIMITE**
- **5 Délibération pour le transfert des résultats du budget assainissement : Compte tenu** de la reprise des résultats d'investissement et de fonctionnement du budget assainissement au 01/01/2018 dans le budget communal M14 en 2018, il est p**roposé** un reversement de l'excédent d'investissement de **18789.71** € à la CCGPSL et un reversement de 80% de l'excédent de fonctionnement, soit **62.81**€ à la CCGPSL. **ADOPTE A L'UNANIMITE**
- **6 Indemnités au comptable public :** comme chaque année le comptable public envoie le décompte pour ses indemnités. Le conseil municipal DECIDE le versement de l'indemnité par 3 voix contre et 6 voix pour.
- 7 Biens sans maîtres : la préfecture propose de transférer dans le domaine communal des biens sans maître. ADOPTE A L'UNANIMITE
- 8 Décisions modificatives du budget : comme souvent en fin d'année il faut faire des transferts de lignes budgétaires. Toutes les propositions sont adoptées à l'unanimité.
- **9 Demande de fonds de concours :** dans le but de rénover la rue de la Gloriette, le conseil municipal va demander une aide auprès de la communauté de communes pour réaliser les travaux. **ADOPTE A L'UNANIMITE**